

Vous êtes en isolement durant votre séjour en périnatalité



Informations générales

Vous êtes placée en isolement par prévention dans le contexte d'une maladie infectieuse dont vous ou un membre de votre famille est atteint ou en attente de résultat d'examen de dépistage, etc. Les mesures d'isolement sont instaurées afin d'éviter la transmission des microorganismes à d'autres usagers, par le personnel de soins ou par les visiteurs.

Ce que ça implique pour vous, votre nouveau-né et votre conjoint(e):

- toute la famille sera considérée en isolement (si votre nouveau-né est hospitalisé à l'unité néonatale, celui-ci sera en isolement également);
- votre conjoint(e) n'est pas tenu de porter la jaquette, le masque et les gants à l'intérieur de la chambre;
- lavez vos mains souvent et portez un masque (si requis) lorsque vous nourrissez ou prenez soin de votre nouveau-né;

- évitez de circuler sur l'unité;
- si vous sortez de la chambre (ex. : pour aller à la cafétéria, à la douche ou à l'unité néonatale), lavez vos mains avec le gel antiseptique et portez un masque si requis (vérifier avec le personnel).

Ce que ça implique pour vos visiteurs

- ceux-ci ne devraient pas vous rendre visite s'ils présentent des symptômes tels que toux, fièvre ou de gastro-entérite;
- ils doivent porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour vous visiter (vérifier avec le personnel);
- ils ne doivent pas entrer leurs effets personnels (manteau, etc.) ni utiliser la toilette de la chambre.

Ensemble, évitons la transmission des infections! Merci de votre collaboration!

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean**

Québec